

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### PFO2

Société Civile de Placement Immobilier de Capital Social : 507 794 250 € (au 31.03.2013)  
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 Paris  
513 811 638 R.C.S. Paris.

#### Avis de convocation.

Les associés de la Société PFO2 sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à PARIS 9ème, le mercredi 19 juin 2013, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2012. Quitus à la société de gestion ;
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde ;
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2012 ;
4. Nomination d'un évaluateur immobilier ;
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance ;
- 6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.17.18.19.20.21.22.23.24. Nominations au conseil de surveillance ;
25. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales consécutives à l'assemblée.

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

**Première résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier,
- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2012,
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 20 629 251 euros,
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

**Deuxième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

Bénéfice de l'exercice	20 629 251 €
Report à nouveau antérieur	+ 999 004 €
Soit,	21 628 255 €
Décide :	
de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	19 701 822 €
et d'affecter au report à nouveau, le solde de :	1 926 434 €

**Troisième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2012 respectivement à 501 979 870 euros et à 595 834 979 euros.

**Quatrième résolution.** — L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, nomme pour une durée de quatre années, en qualité d'expert immobilier de la SOCIETE, la société BNP PARIBAS REAL ESTATE, conformément aux dispositions des articles 422-44 à 422-46 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

**Cinquième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition de la Société de Gestion, fixe au montant de 12 000 €, la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2013 et autorise le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil de Surveillance.

#### **Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance**

Trois postes sont à pourvoir

**Sixième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Marc GENDRONNEAU.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Septième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean PITOIS.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Huitième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Damien VANHOUTTE.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Neuvième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Patrick BETIN.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Dixième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Fabrice BONGIOVANNI.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Onzième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Nicolas DAMAS.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Douzième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Julien DELOUME.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Treizième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Rémi FEBVRE.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Quatorzième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Guy FAUCHON.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Quinzième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Daniel GOVIN.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Seizième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Gilles HENNEMANN.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Dix-septième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Stéphane MARUANI.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Dix-huitième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Georges PUIPIER.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Dix-neuvième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, la SCI ANTINE, représentée par Monsieur André LAHITTE.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Vingtième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, la société civile l'ATELIER, représentée par Madame Danièle DELOUSTAL.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Vingt-et-unième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, la société civile CAP FORTITUDE, représentée par Monsieur Patrick MARION.

**Vingt-deuxième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, la SARL FINANCIERE ETOILE, représentée par Madame HÉNOCQUE.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Vingt-troisième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, la SAS INVEST IN CONSULTING, représentée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Vingt-quatrième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme membre du Conseil de Surveillance, la SAS MARLIN-RAVERAT, représentée par Madame Chantal MARLIN.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

**Vingt-cinquième résolution.** — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt consécutives aux résolutions qui précèdent.

*La Société de Gestion  
PERIAL ASSET MANAGEMENT :  
Jean-Christophe ANTOINE,  
Directeur Général.*

**1302456**